

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-519 ET
RÈGLEMENT NUMÉRO 350-129**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **1^{er} août 2022**, le Conseil municipal a adopté la résolution suivante, laquelle concerne une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), ainsi que le règlement suivant :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-519** permettant la délivrance d'un certificat d'occupation pour autoriser, à l'extérieur d'un bâtiment, l'usage « entreposage en général (6376) », faisant partie du groupe d'usages « Industrie I (Industrie à incidences faibles) », au 3655, rue Picard (lot 6 434 195), dans la zone 3011-I-21;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 350-129** modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4191-H-24 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation récréative 4191-R-02;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4226-H-01 fasse désormais partie de la zone d'utilisation récréative 4227-R-01;
 - de remplacer les numéros des zones résidentielles 5243-H-07, 5244-H-01 et 5245-H-06, par les numéros des zones 5243-R-07, 5244-R-01 et 5245-R-06, lesquelles constituent désormais des zones de réserves;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 2160-H-13 fasse désormais partie de la zone d'utilisation récréative 2223-R-02;
 - d'ajouter l'annotation « (ZR) » au numéro de de la grille de spécifications de la zone 2223-R-02, afin que cette dernière constitue désormais une zone de réserve;
 - de remplacer les grilles de spécifications des zones 5243-H-07, 5244-H-01 et 5245-H-06 par les grilles des zones 5243-R-07 (ZR), 5244-R-01 (ZR) et 5245-R-06 (ZR);
 - d'ajouter une nouvelle grille de spécifications pour la zone 4191-R-02 (ZR).

Cette résolution et ce règlement sont entrés en vigueur le 18 août 2022, date de l'émission des certificats de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut les consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 31 août 2022.



Crystel Poirier, LL.L
Greffière